

# Principes et obligations



## Exposants non-admissibles

En vue de respecter la mission du marché, certaines catégories d'exposants ne sont pas admissibles:

- Chaînes d'alimentation (sauf en cas d'animation sur le terrain)
- Commerces non spécialisés dans la vente de produits du terroir
- Entreprises de transformation (à grande échelle)
- Revente de produits

**Marché de Noël**  
**8 décembre 2024**  
**10 h 30 à 15 h30**  
**Pavillon Jean-Bourdon**  
**12, rue Louis-Joseph-Doucet**



**LANORAIE**  
unique de nature

## Sélection des exposants

Le comité organisateur du Marché étudiera chaque demande d'inscription attentivement avant d'accepter un producteur ou un artisan comme exposant. Désirant avoir la plus grande variété de produits de qualité vendus, tout en s'assurant de la disponibilité et l'accessibilité de ceux-ci, le comité organisateur veillera à :

- Privilégier les exposants de Lanoraie;
- Privilégier les exposants ayant respecté l'ensemble des règlements et des politiques du marché les années antérieures;
- Offrir un environnement où la saine et libre concurrence est offerte aux visiteurs.

## Emplacement du marché

Le Marché se tient en partie à l'intérieur et en partie à l'extérieur, compte tenu de l'espace restreint de la salle Jean-Bourdon.

- Les exposants volontaires seront priorisés pour les espaces extérieures.
- Si le nombre d'inscriptions pour les espaces intérieurs dépasse notre capacité, nous pourrions vous contacter afin de vous proposer un emplacement extérieur.
- L'emplacement des exposants est prédéterminé par le comité organisateur du marché.
- L'accès à l'électricité se fait seulement à partir de trois endroits et limite ainsi l'emplacement que peuvent occuper les exposants ayant besoin de courant électrique.

## L'exposant s'engage à:

- 1 L'exposant doit assurer une présence continue au kiosque de 8 h 30 à 16 h, représenté par une personne connaissant bien les produits.
- 2 Le kiosque, décoré sur le thème des fêtes, doit être installé et prêt pour la vente à 10 h 30. Le respect des dimensions allouées est obligatoire (aucun support devant ou sur le côté de la table). L'Exposant assure le transport de ses biens. Le Marché encourage les exposants à apporter leur propre matériel promotionnel pour personnaliser son espace.
- 3 Tous les produits vendus doivent être frais, sains et conformes aux normes gouvernementales en vigueur. Les permis requis (MAPAQ ou RACJQ) doivent être présentés. L'Exposant qui identifie son produit comme biologique doit afficher sa certification officielle.
- 4 La Municipalité n'est pas responsable des pertes et biens de l'Exposant avant, pendant et après le marché. Elle n'encourt aucune responsabilité dans le cas où il y aurait une perte de biens due à une panne de courant ou tout autre événement non contrôlable. Si le mauvais temps empêchait la tenue de l'événement, aucun remboursement ne pourrait être octroyé.
- 5 L'exposant fournit tout le matériel nécessaire à la vente et à la dégustation (verres, assiettes, etc.). Il est responsable de la propreté de son espace et du tri de ses déchets. Le Marché invite les exposants à utiliser des produits biodégradables.
- 6 Stationner leur véhicule dans le stationnement situé à l'arrière de l'église.

## Le Marché s'engage à:

- 1 Fournir une table pliante (6'), un panneau d'identification pour la table et des chaises lorsque l'espace le permet. Fournir un chapiteau 10x10 pour l'extérieur.
- 2 Fournir l'accès à l'eau et à l'électricité (lorsque demandé par l'Exposant, et ce, dans la mesure du possible). Le Marché priorise d'abord les exposants qui ont besoin de brancher un réfrigérateur ou un congélateur pour la conservation de leurs produits (à raison d'une prise par exposant). Par la suite, les prises de courant restantes seront attribuées à tour de rôle parmi les exposants en ayant fait la demande.
- 3 Assurer une ambiance festive aux exposants et aux visiteurs.
- 4 Offrir des lieux propres et salubres pour tous.
- 5 Assurer la promotion de l'événement.

## Remboursement

Le Marché veillera, dans la mesure du possible, à assurer des conditions optimales pour les journées de marché. Cependant, il n'est pas responsable de la température ou de tout événement extérieur majeur qui pourrait nuire à l'activité. Ainsi, aucun remboursement ne sera accordé aux exposants dans le cas d'annulation du marché à cause des conditions climatiques ou d'un événement extérieur majeur.

## Tarification et paiement

Le tarif est de 50 \$ par exposant pour les places intérieures (table de 6 pieds) et 40 \$ pour les places extérieures (chapiteau 10x10).

Il est possible de payer par chèque ou en ligne. Si vous optez pour le paiement en ligne, un courriel vous sera envoyé avec la démarche à suivre.

Lorsqu'il recevra la confirmation de sa participation, l'exposant doit acquitter les frais de son inscription avant le marché pour garantir sa place.

## Coordonnées de la Municipalité et de Passion Marché

**Ressource:** Marie-Lou Lacerte

**Courriel:** mlacerte@lanoraie.ca

**Facebook:** Municipalité de Lanoraie

**Téléphone:** 450 887-1100, poste 3018

**Par la poste:** Les Péchés mignons de Lanoraie

Municipalité de Lanoraie

57, rue Laroche

Lanoraie (Québec) J0K 1E0

**Ressource:** Caroline Charron

**Courriel:** passionmarches@gmail.com

**Facebook:** Passion Marchés

**Téléphone:** 514 237-9745